

Saint-Lô, le 27/09/22

Affaire suivie par :
Florence LAVALLEY
CPD formation continue
Tél. 02 33 06 92 96
Mél. dsden50-cpdfc@ac-caen.fr

DSDEN de la Manche
12, rue de la Chancellerie
50000 Saint-Lô Cedex

Olivier MARTI
Adjoint à l'inspectrice d'académie
directrice académique de services de
l'éducation nationale de la Manche
en charge du 1^{er} degré

à

Mesdames les directrices d'école,
messieurs les directeurs d'école,
mesdames les enseignantes,
messieurs les enseignants

s/c de mesdames les inspectrices de
l'éducation nationale,
messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Mise en œuvre du plan de formation continue

En complément des informations qui ont déjà pu vous être transmises (ou qui vont l'être) par les équipes de circonscriptions, il nous a semblé important de vous présenter ci-dessous quelques principes guidant la mise en œuvre des animations pédagogiques de notre département. Ce plan de formation a été longuement élaboré par l'équipe de formateurs de la Manche pour vous proposer une offre variée et ambitieuse qui s'inscrit dans les préconisations ministérielles. Je les en remercie chaleureusement.

En amont de chaque action de formation à laquelle vous participerez, sans doute est-il intéressant de faire remonter vos questions, vos difficultés éventuelles ou tout au contraire les réflexions ou les pratiques efficaces au service de tous les élèves (et plus spécifiquement auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers) que vous aimeriez partager avec vos collègues.

Le cadre général

Chaque enseignant titulaire à plein temps en classe participe à 18 heures d'animations pédagogiques.

Les enjeux des différents parcours proposés :

Différents parcours de formation sont proposés, en lien avec les orientations nationales contenues dans le schéma directeur de la formation continue des personnels.

- **Les plans mathématiques et français** permettent aux enseignants « d'approfondir certains aspects de leurs pratiques professionnelles, d'actualiser des connaissances, de se perfectionner et de renforcer leur sentiment d'efficacité professionnelle. » Le format de cette formation qui s'inscrit dans la durée intègre une analyse réflexive au sein d'un petit groupe d'enseignants.
- **Le parcours Laïcité- Valeurs de la République** : un module de 6 heures est proposé à certaines écoles déterminées par l'IEN de circonscription. Ces 6 heures s'inscrivent dans le plan national de formation aux valeurs de la République et à la laïcité et permettront aux équipes concernées de mener une réflexion, de concevoir et mettre en œuvre des séquences pour construire et vivre au quotidien le principe de laïcité avec les élèves et les familles.
- **L'aide au diagnostic ou auto-évaluation des écoles** pour travailler à une méthodologie visant, à mener un état des lieux complet autour des priorités de l'équipe.
- **Le plan Relance Numérique** : les équipes écoles qui ont été dotées de matériel numérique se verront accompagnées dans l'utilisation de celui-ci par les PEMF numériques de chaque circonscription.

Les priorités nationales restent l'approfondissement de la réflexion sur l'enseignement des fondamentaux. Aussi, les enseignants qui ne sont pas concernés cette année par l'un des parcours ci-dessus suivront prioritairement des modules de formation en mathématiques et en français (2 fois 6 heures) et deux autres modules de 3 heures en lien avec une autre discipline.

L'accompagnement de néo-titulaires :

- Les T0 à temps plein dans les écoles bénéficient d'une formation et d'un accompagnement spécifique (INSPE- EN) avec a minima 5 visites de formateurs.
- Les T0 à mi-temps ont une formation et un accompagnement INSPE et bénéficient de 50% des formations proposées en formation continue.
- Les T1 ont une formation et un accompagnement spécifique sauf participation à une constellation dans le cadre des plans mathématiques ou français.
- Les T2 bénéficient d'un accompagnement et d'une journée de formation en plus des 18h de formation en circonscription.

Quelques remarques complémentaires:

- Afin de permettre aux équipes de circonscription de pouvoir anticiper sur le nombre de modules de formation à proposer, nous incitons les enseignants à 100% qui ont l'intention de participer à une RIS à s'inscrire à 15 h de formation au lieu de 18h et à en informer leur IEN.
- Le tableau ci-joint est proposé aux enseignants à temps partiel devant élèves pour aider à l'inscription aux formations de circonscription.
- Un enseignant à mi-temps dans une école qui bénéficie d'un plan peut bénéficier de 50% des formations du plan.
- Les enseignants en remplacement de longue durée dans une école en plan mathématiques ou français seront intégrés à la formation.

Olivier MARTI



Pièces jointes :

- Formation en circonscription – 18 heures
- Déploiement des parcours de formation par quotité de service et formation